

Motion sur le système de prime « RIPEC » (17-02-23)

En ce qui concerne le système de prime RIPEC, le **laboratoire ACP** redit son opposition à un système de primes (C3) aux procédures particulièrement opaques qui met en concurrence les collègues et montre de fortes inégalités de traitement entre universités, comme l'a récemment dénoncé la section 22 du CNU. Reprenant la motion produite par cette instance, nous estimons que « sur le fond, la généralisation d'un système de primes individuelles et de promotions locales, dans un contexte de stagnation des rémunérations statutaires et de pénurie de postes, revient à mettre en place un suivi de carrière piloté par les Présidences d'établissement », ce qui ne nous semble pas souhaitable. Nous souhaitons une vraie politique de l'ESR qui joigne la revalorisation salariale et la création des postes nécessaires à l'accueil des nombreuses nouvelles cohortes d'étudiants.